



AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

**- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL
POUR L'ANNÉE 2009**

**- LE PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2008**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
lors de l'assemblée plénière du CCEE du 29 octobre 2008*

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2008

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) prend acte du projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2008.

RAPPORT : Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2009

Le CCEE adopte les avis formulés ci-joints par ses commissions sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2009.

CULTURE

En préalable, et comme elle l'avait fait dans son avis sur le bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2007, la commission se félicite de constater l'étendue et la variété du champ culturel dans lequel le Conseil régional développe une politique dynamique, en phase avec les réalités du terrain.

Aussi, tout en recommandant à la collectivité régionale de poursuivre ses efforts dans ce sens et de continuer à agir en prêtant attention aux acteurs qui interviennent pour un développement culturel à La Réunion, la commission insiste-t-elle pour que le Conseil régional s'implique davantage encore en 2009 dans des secteurs tels que la danse, le livre et l'écriture, la tradition orale, la musique et les arts plastiques. De plus, la commission souhaite attirer également l'attention du Conseil régional sur le projet de MCUR, la situation du RESO et lui faire part de sa vision du développement culturel.

En ce qui concerne la *danse*, la commission avait noté que le Conseil régional reconnaissait lui-même que « les compagnies de danses réunionnaises réalisaient un travail considérable en matière de création et surtout de diffusion, tant dans l'île qu'à l'extérieur. Beaucoup sont inscrites dans une dynamique de coopération durable avec des pays de la zone Océan indien ... »¹.

Donc conformément à sa demande formulée dans son avis sur le bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2007, la commission rappelle qu'une augmentation conséquente des crédits en faveur de la danse est nécessaire. En effet, il semble important que le développement de ce secteur culturel soit convenablement accompagné par la collectivité régionale. Ainsi, la commission rejoint la collectivité lorsqu'elle juge indispensable « la mise en place d'un outil tel qu'un centre chorégraphique »². Sur ce point, la commission incite le Conseil régional à être chef de file auprès des autres collectivités, tant en termes de réflexion que d'actions ; d'autant que de « nombreux responsables culturels souhaitent que la Région et le Département apportent des ressources humaines spécialisées. D'autres attendent une dynamisation de leur part. Il est vrai que cela ne correspond pas aux compétences telles qu'elles sont définies dans les lois de décentralisation mais cette stimulation venant de l'extérieur tout en restant réunionnaise est attendue. Elle pourrait prendre la forme de conseil aux communes [...] »³. Il apparaît également important que le Conseil régional engage une concertation avec les compagnies professionnelles de danse sur la question du centre chorégraphique.

¹ Cf. Bilan d'activités 2007 de la Région Réunion, secteur culture, p. 118.

² Cf. Orientations budgétaires 2009 de la Région Réunion, secteur « culture », p. 128.

³ Cf. Étude Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion, p. 48.

Dans le domaine du *livre*, la commission soutient fortement le projet de mise en place du pôle régional du livre. En effet, le développement d'une politique régionale forte dans ce domaine favoriserait :

- la mise en place d'un régime d'aide en faveur des écrivains d'expression créole et/ou française ;
- le développement de résidences d'écrivains ;
- l'instauration d'un régime d'aide économique à l'édition ;
- la mise en place de formation dans le domaine du livre notamment en matière d'édition (démarche et ligne éditoriale, marketing, ...) et d'impression (correcteurs, ...) ;
- la dotation systématique des lycées de collections de livres d'auteurs réunionnais ;
- la proposition de mesures incitatives à destination des communes afin de les aider à enrichir les collections des bibliothèques de livres d'auteurs locaux et régionaux (océan Indien) ;
- la création en plus grand nombre d'ateliers d'écriture. Il s'agit, par exemple, d'encourager l'écriture de textes, de chansons pour les musiciens, de scénarii pour le théâtre, pour les bandes dessinées, les clips, les films, Le métier de parolier est inexistant à La Réunion. Les ateliers d'écriture pourraient permettre son développement.

Enfin, l'engagement de la collectivité dans ce pôle régional du livre constituerait également une action en matière de lutte contre l'illettrisme.

Pour ce qui est de la *musique*, la commission demande au Conseil régional d'encourager, à travers le Conservatoire à rayonnement régional (CRR), l'écriture musicale. Elle insiste à nouveau sur la nécessité d'une meilleure et d'une plus grande intégration des élèves de fin de cycle du Conservatoire dans les concerts de l'Orchestre de la Région Réunion. Une pratique musicale, dans ce cadre, permettrait à ces élèves qui forment « l'élite » des musiciens de La Réunion, de se confronter à des musiciens extérieurs et de multiplier les rencontres avec le grand public.

En matière de *tradition orale*, la commission incite le Conseil régional à aller au-delà de son soutien au stage de formation « Rakonter zistoir », dont le succès n'est plus à démontrer. À partir des quatre promotions (2004 à 2008) de ce stage, la collectivité régionale devrait être en mesure de proposer, dans les lycées notamment, des activités périscolaires autour des contes et légendes de la tradition orale réunionnaise. De plus, il est à souligner qu'une action régionale dans ce sens participerait à ancrer, plus encore, la langue et la culture créoles réunionnaises au sein des établissements scolaires.

Concernant le secteur des *arts plastiques*, la commission se réjouit de la création de l'établissement public de coopération culturelle « Frac Réunion » qui symbolise l'engagement de la Région Réunion à préserver et faire vivre un outil majeur du développement de la création contemporaine à La Réunion. Cependant, la commission fait remarquer que de nombreux plasticiens sont en attente d'explications sur ce « Pôle régional d'art contemporain ». Elle demande donc au Conseil régional de préciser davantage le rôle qu'il donne au projet de « Pôle régional d'art contemporain » par rapport au Frac Réunion et sa place dans le paysage local des arts plastiques.

La commission rappelle que le concept de « Pôle régional d'art contemporain » est issu des États généraux de la culture de 2005 - référentiel de la politique culturelle de la Région Réunion – dont cette définition figure dans le document de synthèse finale⁴ : « Ce Pôle régional dont le projet artistique devra être encadré par des conventions pluriannuelles, couvrirait les divers champs de pratiques actuelles des arts plastiques. Il aurait l'avantage de résoudre nombre de difficultés récurrentes que rencontrent les plasticiens. Il est convenu d'envisager une organisation s'appuyant autant que faire se peut sur des structures existantes et en mutualisant les moyens de fonctionnement ». Aussi, la commission encourage-t-elle la Région Réunion à poursuivre son travail d'accompagnement de la création plastique actuelle en veillant à respecter les équilibres entre secteur associatif, secteur privé et secteur institutionnel.

Elle interpelle également la collectivité sur la nécessité pour les artistes plasticiens de disposer, d'une part, de lieux de travail et, d'autre part, de lieux d'exposition. Aussi, suggère-t-elle au Conseil régional d'initier, avec l'ensemble des plasticiens, une réflexion sur ces questions.

Par ailleurs, la commission demande à nouveau au Conseil régional de veiller à une bonne application de la loi du 22 juillet 1983 (article 59) relative au 1% culturel sur les programmes d'investissements notamment ceux des lycées, qu'il entend mener en insérant dans les consultations publiques des demandes de réalisation d'œuvres d'art par des artistes plasticiens.⁵

S'agissant de la *MCUR*, la commission insiste fortement auprès de la collectivité régionale pour qu'elle développe davantage d'actions de communication et d'information à destination de l'ensemble des Réunionnais et surtout du grand public. Pour cette communication, le Conseil régional devrait s'appuyer sur des acteurs locaux (artistes, graphistes, comédiens, etc.) en mesure de proposer un discours didactique, explicatif simple démontrant l'intérêt pour La Réunion et surtout pour les Réunionnais de disposer à terme d'une telle structure.

À propos du *RESO*, dont la situation actuelle est alarmante, la commission s'étonne de son absence dans la définition de la politique culturelle régionale. La commission invite donc le Conseil régional à relancer le réseau des salles de diffusions de spectacles en jouant à nouveau un rôle de chef de file prenant des initiatives visant à développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

Enfin, tout en reconnaissant le travail effectué par la collectivité régionale en matière de *politique de développement culturel*, la commission rappelle au Conseil régional la nécessité d'agir prioritairement dans ce domaine. Aussi, renouvelle-t-elle sa proposition, à savoir que l'accompagnement de la vie culturelle, le soutien à la création et la diffusion doivent se faire dans la transparence (critères d'attribution des subventions devant être connus de tous) et peuvent se traduire par des conventionnements pluriannuels.

⁴ http://www.regionreunion.com/fr/spip/lire_actu.php3?id_article=957

⁵ Avis du CCEE sur le projet d'orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2008.

La commission insiste surtout auprès de la collectivité régionale pour qu'elle se mobilise fortement en faveur de la libre création, élément clé du développement culturel. Promouvoir et soutenir la création culturelle doit être la priorité du Conseil régional, sans toutefois se cantonner à la seule création relevant de l'identité réunionnaise. En effet, à l'heure de la mondialisation et du développement durable, il est important que la création culturelle issue des racines créoles réunionnaises puisse exprimer tant la vision de notre société que celle de l'humanité dans son ensemble, en étant porteuse d'un propos universel.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

La commission approuve les orientations prises par le Conseil régional dans ce secteur. Elle est favorable aux propositions formulées et souhaite que la collectivité régionale puisse disposer de moyens financiers à hauteur de ses ambitions afin qu'elle réalise l'ensemble des projets et actions qu'elle compte mener dans ces domaines.

De plus, la commission se félicite de la volonté du Conseil régional de soutenir le secteur culturel avec les technologies de l'information et de la communication à travers la numérisation et la valorisation du patrimoine.

Elle encourage la collectivité à développer davantage d'actions dans ce sens et à soutenir toutes celles qui visent à la promotion de la culture réunionnaise. Par exemple, la commission invite le Conseil régional à favoriser la création d'un portail culturel de La Réunion donnant accès à des sites dédiés aux artistes, à des acteurs culturels associatifs, à des centres de ressources et à des bibliothèques numériques.

L'exemple des bibliothèques numériques permettrait à des établissements détenant des ressources uniques (fonds locaux et régionaux universitaires) et témoignant de la vitalité de la recherche (mémoires, thèses, collections rétrospectives, littérature grise), de les valoriser, de les rendre accessibles et d'en assurer un archivage pérenne.

Des initiatives similaires pourraient être également développées pour constituer des centres de ressources documentaires numériques dédiés à l'environnement, au sport, au socio-éducatif...

ÉDUCATION

La commission constate que les orientations 2009 en matière éducative s'inscrivent, comme pour l'exercice précédent, dans un cadre budgétaire toujours aussi contraint, dû aux diverses réformes intervenues dans ce secteur et aux incertitudes liées à la crise financière.

Elle note également que les choix de gestion opérés par la collectivité qui visent dès à présent à adapter le budget aux objectifs très ambitieux de la programmation pluriannuelle centrée sur les deux grands chantiers régionaux, semblent ne laisser que peu de marges de manœuvre pour ce secteur. La collectivité entend en effet :

- dans le champ de ses compétences légales, rechercher de nouvelles voies de rationalisation et d'optimisation des dépenses régionales ;
- et au-delà, poursuivre de façon sélective ses engagements en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'Enseignement Secondaire du Second Cycle

- **Constructions**

La commission note que l'exercice 2009 verra la poursuite du programme de constructions prévu au PPI 3 (Saint-Benoît IV) et de son volet complémentaire (3 futurs lycées des régions Nord, Ouest et Sud). Elle prend acte de la capacité d'accueil théorique de 51 433 élèves qu'offriront ainsi les 47 lycées publics à l'horizon 2013 et du taux moyen d'occupation des lycées actuels (90% à la rentrée 2007/2008).

Cependant, conformément à ses avis antérieurs et compte tenu du fait que :

- certains établissements actuels (lycée Roland Garros et lycée Évariste de Parny) sont loin de refléter cette moyenne acceptable de 974 élèves par lycée et sont au contraire en situation de saturation ;
- les capacités d'accueil envisagées pour les prochains lycées s'élèvent pour deux d'entre eux à 1 339 (pour Petite Ile) et à 1 452 (pour la région Nord) ;
- les derniers établissements construits ont davantage mis l'accent sur l'enseignement général et technologique ;

il paraît indispensable à la commission que la collectivité régionale s'assure que :

- les établissements ne dépassent pas les 1 000 élèves afin de favoriser des conditions de travail et de vie scolaires optimales à leurs usagers ;
- les sites d'implantation retenus soient suffisamment attractifs au plan géographique (accès facile, environnement agréable ...) ;
- l'offre de formation professionnelle soit suffisante et réponde tant aux besoins des marchés local et national qu'aux vœux des jeunes Réunionnais.

Afin de donner tout son sens à l'orientation positive, la commission encourage la collectivité, eu égard à la réforme de la formation professionnelle, à augmenter cette offre.

De même, pour éviter les problèmes de violence, de délinquance autour et dans l'enceinte scolaire et améliorer la cohabitation avec les populations résidentes, la commission suggère à la Région d'initier avec les partenaires concernés (rectorat, commune, département) une réflexion sur l'accueil et l'accompagnement des élèves quand ils sont hors enceinte. L'ouverture des infrastructures sportives, socio-éducatives et culturelles à ces jeunes et leur encadrement pourraient être une des actions à promouvoir.

Dans le même sens, la commission insiste une nouvelle fois sur la nécessité de prévoir dans les programmes de construction et de réhabilitation en cours et futurs :

- la construction d'équipements à vocation artistique et culturelle, à l'instar des infrastructures nécessaires à l'éducation physique et sportive systématiquement intégrés ;
- la construction de locaux spécifiquement réservés aux associations de parents d'élèves pour leur permettre d'assurer leur rôle d'information auprès des familles et de contribuer ainsi à l'amélioration de la relation École – Famille ;
- la création urgente d'un Établissement régional d'enseignement adapté/lycée d'enseignement adapté, afin d'offrir les mêmes chances de réussite aux élèves présentant des handicaps et leur éviter ainsi une rupture dans leur parcours scolaire ou avec leur cellule familiale, par un départ obligé vers la métropole⁶.

- ***Réhabilitation et maintenance du patrimoine immobilier régional***

La commission encourage la collectivité à poursuivre son effort de réhabilitation des anciens établissements et à être particulièrement attentive à la mise aux normes, à l'accessibilité pour tous et à tout (mobilité réduite) et à la sécurisation des installations et autres bâtiments.

- ***Restauration scolaire***

La commission se félicite du travail entrepris par la Région avec les établissements pour aboutir à l'harmonisation régionale des tarifs de restauration scolaire fournie aux élèves.

Elle prend acte de la possible ouverture des capacités de production vers d'autres clients collectifs.

- ***Accès aux manuels scolaires***

Si la commission prend acte de la poursuite du dispositif PRIMO'LIVRES, elle regrette que sa proposition de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'évaluation et l'amélioration du dispositif n'ait pas été suivie d'effet.

⁶ Cf. avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2008 du Conseil régional.

Pour assurer la bonne marche de cette aide régionale, les associations de parents d'élèves voient leur fonctionnement fortement entravé : non seulement, elles se retrouvent à faire du bénévolat pour la Région mais ne peuvent plus, compte tenu de la lourdeur du dispositif, accomplir leurs autres missions. Celles-ci rencontrent par ailleurs des difficultés à étendre le dispositif aux lycées professionnels et aux CFA. Aussi, la commission insiste-t-elle à nouveau pour que la collectivité régionale organise en vue de la rentrée scolaire 2009-2010 une réunion de concertation, conformément à ses orientations d'améliorer les modalités pratiques du dispositif actuel.

- **Actions de lutte contre le décrochage scolaire**

Les actions dans ce domaine se précisent. La commission note que diverses études sont ainsi prévues pour mieux connaître le public de jeunes en difficultés. Ces actions s'inscrivant dans un cadre qui se veut partenarial, elle suggère d'ouvrir cette réflexion à l'ensemble de la communauté éducative afin de l'inscrire dans une démarche d'éducation globale et davantage préventive.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Les interventions de la Région dans ces domaines relevant d'une politique volontariste, la commission salue le soutien renouvelé au développement de l'université de La Réunion, aux organismes de recherche et aux étudiants.

Elles appellent cependant les remarques suivantes :

- **Les aides directes aux étudiants**

Concernant les dispositifs d'aides en faveur des étudiants de 3^{ème} cycle universitaire, dans un souci de cohérence, il serait souhaitable :

- qu'un dispositif d'évaluation *ex-ante* et *a posteriori* de l'attribution des allocations fondée sur les critères d'analyse de l'AERES⁷ puisse être mis en place ;
- d'harmoniser et d'unifier les calendriers d'attribution des allocations régionales et des allocations nationales sans pour autant enlever à la collectivité les priorités qu'elle souhaite soutenir ;
- que la collectivité se saisisse dès maintenant des impacts qu'aura la mise en place du nouveau doctorat qui sera un contrat de travail de trois ans au sein de l'université de La Réunion (avec cotisations patronales, salariales, retraites, Assédis...) avec en plus un service statutaire de 64 HETD⁸ sous forme d'enseignement ou de tutorat ou de conseil en entreprises Quel dispositif d'allocations régionales pourra répondre à ces nouvelles règles ?

S'agissant du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des Docteurs, la commission souhaite que la collectivité, en partenariat avec l'université de La Réunion, communique très fortement sur les allocations post-doctorales et estime que l'insertion professionnelle des Docteurs ne doit pas être orientée uniquement vers la recherche et l'enseignement supérieur.

⁷ Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement

⁸ Heures équivalent travaux dirigés

L'université de La Réunion souhaitant créer un pôle IP⁹ fort et visible dont l'un des volets important concernera les diplômés BAC+5 (Masters) et BAC+8 (Docteurs) il serait souhaitable que la collectivité puisse appuyer ce dispositif qui vise à préparer les hauts diplômés de l'université de La Réunion à un IP large visant aussi le secteur privé, les administrations et la création de leur propre activité.

- ***Le partenariat Région - université de La Réunion***

Si la commission relève le soutien fort de la collectivité au développement des infrastructures et à la recherche, elle fait cependant remarquer que le soutien apporté à l'École supérieure d'ingénieurs - Réunion océan Indien doit aller à l'École « mère » et non à un seul de ses départements, ESIDAI¹⁰ en l'occurrence.

Le second département concernant les TIC accueillant sa première population d'élèves en août prochain, on est en droit d'espérer que la Région affiche un soutien financier au fonctionnement et à l'équipement d'ESIROI¹¹ pour ses deux départements Agroalimentaire et TIC.

La collectivité ne doit pas non plus écarter son soutien en 2009, outre les deux pôles mentionnés, au pôle de recherche et applications dans les TIC en cohérence avec le soutien au département TIC de l'ESIROI.

Par ailleurs, au moment où l'université de La Réunion propose de plus en plus de *formations professionnelles* et affiche une priorité politique dans ce sens, il est souhaitable que la collectivité oriente une part de ses fonds dédiés à la formation professionnelle vers l'établissement universitaire pour soutenir cette orientation.

Il serait souhaitable également que la Région s'engage à un soutien fort budgétairement pour l'organisation d'un *salon des études supérieures* à La Réunion et ailleurs. Un partenariat « Région - université de La Réunion - rectorat - organisateurs du Salon de l'étudiant de Paris » pourrait être à la base de cette organisation pour le mois de novembre 2009 à La Réunion. Cette démarche pourrait être un acte fort dans la mise en place d'un Salon de l'éducation dont la Ligue de l'enseignement est maître d'œuvre et qui réunirait tous les acteurs de l'Éducation à l'échelon régional, salon que le CCEE appelle de tous ses vœux, depuis plusieurs années.

- ***Le soutien aux programmes de recherches***

S'agissant du soutien aux organismes de recherche, en l'absence d'informations supplémentaires par rapport aux orientations 2008, la commission réitère son inquiétude sur la capacité de la collectivité régionale à cofinancer les différents programmes qu'elle a largement contribué à initier. Lier l'effort de la Région à celui de l'État fait peser des risques sur ce soutien indispensable.

⁹ Internet protocole

¹⁰ Ecole supérieure d'ingénieurs en développement agro-alimentaire

¹¹ Ecole supérieure d'ingénieurs de La Réunion - océan Indien

Cette inquiétude est renforcée par le fait que le PRES¹² n'est plus d'actualité vu l'avis défavorable manifesté par le Ministère en 2007 (le reproche du Ministère portant notamment sur l'absence d'un thème de recherche fédérateur) et de ce fait rend caduque une vision globale sur l'ensemble des actions de recherche menées localement.

- ***La valorisation de la culture scientifique***

L'action relevée de la collectivité en faveur de la diffusion de la culture scientifique doit s'étendre au soutien à « Expo-Sciences », autre manifestation de diffusion scientifique à l'adresse des jeunes. La mise en place d'un colloque-bilan sur la recherche pourrait être aussi très appropriée.

MOBILITÉ

La commission partage l'analyse de la collectivité quant au fait que la « masse critique du nombre de lycéens et d'étudiants ne permet pas une extension maximale de l'offre des formations technologiques et professionnelles » (p. 106) et que « le tissu des entreprises locales est en incapacité d'accueillir potentiellement tous les apprentis, stagiaires et personnels formés sur place ». Elle soutient par conséquent sa politique d'ouverture des systèmes de formations sur l'extérieur dans les quatre grands secteurs d'intervention identifiés : professionnelle et technologique, jeunes demandeurs d'emploi, étudiants, projets pédagogiques des lycées.

Pour 2009, la commission relève avec intérêt le développement de l'alternance en mobilité, d'autant que celle-ci s'appliquerait à tous les niveaux de diplôme. Cette démarche doit cependant concerner à la fois les bénéficiaires et les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formations. Il convient en effet d'éviter que les étudiants ne soient obligés de s'inscrire dans des lycées ou universités de métropole (voire d'Europe) et de priver de cette manière les établissements réunionnais d'une attractivité. À cet effet, il importe que les différents centres de formation de l'île soient partenaires de cette opération.

La commission est également très sensible au renforcement de la qualité des projets de formation en mobilité et à la création d'un observatoire de la mobilité qui permettra d'évaluer les résultats de la politique mise en place.

De même, si elle approuve la diversification des destinations, elle souhaite que la collectivité maximise les possibilités qu'offrent l'Europe et le Québec. En ce qui concerne les étudiants inscrits à l'université de La Réunion, la commission souhaite que la collectivité accorde un soutien fort aux mobilités de stagiaires des licences et master professionnels. Permettre aux étudiants, ayant un projet ciblé, d'effectuer leurs stages hors Réunion (Métropole, Europe, Québec...) serait un apport très important pour leur formation et insertion professionnelles et un excellent moyen d'inscrire les centres de formation dont ils dépendent, dans les réseaux d'enseignement supérieur.

¹² Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

COOPÉRATION RÉGIONALE

La collectivité continue à faire preuve de pédagogie en présentant un rapport qui rend particulièrement lisible la stratégie adoptée :

- pour faire face à la responsabilité qu'elle a, en partenariat avec l'État et le Département, de rendre opérationnel plus de 44 M € (soit 7 fois plus que la programmation antérieure), elle propose des actions ciblées touchant à l'accès à l'information (données satellitaires, câble SAFE) et aux échanges (enseignants, chercheurs, étudiants), démarche particulièrement importante pour que la coopération soit efficace et durable ;
- pour rendre plus efficace la coopération bilatérale en mettant l'accent sur la coordination avec les partenaires et la priorisation des interventions. La logique des trois cercles reste la constance de cette stratégie déclinée de manière différente : coopération pour aider au développement des Comores, de Madagascar (qui bénéficie d'un programme d'action particulièrement dynamique) et des Seychelles, partenariat (accord-cadre) avec Maurice, politique d'échanges avec l'Afrique du Sud, de co-développement avec le Mozambique, de renforcement d'échanges bilatéraux dans des domaines spécifiques (ex : biotechnologies), avec l'Inde et ouverture avec la Chine, l'Australie et la Nouvelle Calédonie (en liaison avec l'ouverture de l'axe aérien) ;
- pour participer à une relance de la COI¹³.

La commission partage ces orientations qui vont concourir à enrichir les liens avec les pays de la zone et faire naître des partenariats durables et solidaires. Elle rappelle cependant la nécessité d'intégrer les associations porteuses de projets éducatifs, culturels et sportifs dans cette stratégie. Dans cette perspective, au regard de l'augmentation significative des financements européens et de la fonction d'autorité de gestion assurée par la Région, la commission invite la collectivité à mettre en place un grand plan de communication permettant l'information et la mobilisation des porteurs de projets.

¹³ Commission de l'océan Indien.

AMÉNAGEMENT- DÉPLACEMENT- ENVIRONNEMENT

Globalement, la commission note que la collectivité fait preuve d'un effort notoire d'identification et de précisions des opérations envisagées pour ces secteurs.

Plus particulièrement en matière de **déplacement**, la commission constate que l'année 2009 sera particulièrement importante tant sur le plan organisationnel (mise en place au sein de la Région du service des Routes) qu'en termes d'avancée de ses différents projets ; elle verra en effet :

- l'achèvement de la route des Tamarins avec une mise en service prévue pour juin ;
- s'agissant du tram-train, la signature du contrat de partenariat avec le groupement titulaire au second semestre et la mise en œuvre de la maîtrise foncière à engager ;
- le lancement d'une première tranche d'opération pour la liaison Saint-Denis/Ouest de l'île ;
- le début des travaux de reconstruction du pont de la rivière Saint-Étienne ;
- l'achèvement des travaux se trouvant hors emprise routière du boulevard Sud de Saint-Denis après une livraison qui interviendra en fin d'année 2008 ;
- la livraison de la déviation de Grand Bois - Saint-Pierre/Petite Ile ;
- la poursuite des études techniques pour l'aménagement de la RN 3 - route des Plaines ;
- la poursuite des études pour l'aménagement de la RN 5 - route de Cilaos.

Toujours dans le cadre de sa nouvelle compétence sur la gestion des routes nationales, la collectivité régionale procèdera également à la réalisation de divers travaux d'entretien, de sécurisation du réseau routier ainsi qu'au confortement de son patrimoine d'ouvrages d'art (sur la rivière des Marsouins). La commission note aussi l'engagement d'une réflexion sur un schéma directeur d'exploitation des routes réunionnaises rénovées.

S'agissant *du vélo*, la constitution d'un groupe technique composé d'usagers cyclistes ainsi que les opérations d'amélioration au niveau de l'entretien et de la sécurité nouvellement envisagées (balayage, signalisation spécifique, marquage horizontal, traitement des points noirs) sur les infrastructures existantes sont des mesures appréciées qui vont dans le sens du développement d'une pratique cycliste plus sécurisée, à l'instar du projet de Voie de vélo régionale initiée depuis plusieurs années dans le projet « Réunion île cyclable ».

L'intervention de la collectivité régionale dans le domaine de **l'environnement** est à souligner, tant les actions sont nombreuses et importantes pour le développement durable de La Réunion.

La commission rappelle toutefois que les mesures envisagées dans ce cadre ne doivent pas être antagonistes au contexte environnemental spécifique de l'île. La Réunion faisant partie des hauts lieux de biodiversité recensés par l'UICN¹⁴, elle recommande une vigilance accrue quant à l'impact que peuvent avoir notamment les diverses installations d'énergies renouvelables sur cette biodiversité.

Ainsi, en ce qui concerne *l'éolien*, il est indispensable que l'implantation des fermes ne nuise pas à l'avifaune locale. À cet effet, il paraît judicieux à la commission qu'en amont des solutions techniques proposées, une réflexion avec les partenaires appropriés (SEOR¹⁵, ...) soit systématiquement organisée afin de bien s'assurer que les aménagements ne vont pas porter atteinte à la biodiversité. La commission rappelle que différentes espèces (le Tuit-Tuit (CR)¹⁶, le Pétrel noir (CR), le Papangue (EN)¹⁷, le Pétrel de Barau (EN)) sont aujourd'hui menacées au niveau mondial.

La *maîtrise de l'énergie* étant l'autre axe fort du PRERURE¹⁸, la commission encourage la collectivité à soutenir de manière plus forte les actions qui concourent à cet objectif. La mise en place par la collectivité régionale de mesures incitant les collectivités territoriales à élaborer un *Plan lumière*¹⁹ lui paraît une nouvelle fois opportune. Celui-ci permettrait non seulement de développer un usage raisonné de l'éclairage artificiel mais aussi contribuerait à enrayer les effets négatifs de cet excès de lumière sur l'homme et les écosystèmes environnants. La commission le rappelle : la diffusion de la lumière est telle, que la nuit, La Réunion fait partie des sites les plus éclairés de la planète et visibles de l'espace. En outre, elle est source importante de :

- nuisances pour l'Homme (insomnies, dépressions, développement de la myopie chez les jeunes enfants, éblouissement des conducteurs sur certaines sections routières, ...)
- mortalité pour les espèces animales nocturnes (oiseaux, papillons, ...)
- troubles de l'orientation pour certaines espèces animales marines telles que les tortues.

Dans ce même esprit, la commission ne peut qu'adhérer aux actions développées dans le cadre du projet « *Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi xérophiles du massif de la Montagne sur l'île de La Réunion* ». Ces actions sur les milieux littoraux sont à accentuer. Mais la commission souhaite que la priorité aille davantage sur une politique de prévention.

¹⁴ Union internationale pour la conservation de la nature.

¹⁵ Société d'études ornithologiques de La Réunion.

¹⁶ Statut critique.

¹⁷ En danger.

¹⁸ Plan régional des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

¹⁹ Cf. avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2008 du Conseil régional.

Par ailleurs, s'agissant de la **biomasse**, la commission souhaiterait avoir des précisions sur l'animation de terrain prévue dans le cadre de la mise en place d'une filière d'approvisionnement en bois dans les hauts.

De même, elle s'interroge sur les modalités d'accompagnement de la **filière éthanol** envisagées par la collectivité.

Enfin, en matière de **gestion de déchets**, la commission attire l'attention de la Région sur la difficulté de plus en plus grande qui existe à l'heure actuelle d'envisager l'évacuation de déchets dangereux, de par la complexité des règlements et du mode d'acheminement d'exportation. La commission en appelle à la responsabilité des différents acteurs pour identifier rapidement un pilote sur ce dossier.

Tourisme

En matière de **tourisme**, la commission note que les conditions sont réussies pour la mise en œuvre du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion et souhaite que les mesures d'accompagnement financier soient à la hauteur des enjeux.

En effet, ce secteur se relève avec beaucoup de difficultés de la crise sanitaire liée au Chikungunya de ces deux dernières années et risque de prendre de plein fouet les séquelles de la crise internationale financière actuelle.

Sport / socio-éducatif

D'une manière générale, la commission prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2009 en matière de **sport et de socio-éducatif** ainsi que sa volonté de s'appuyer sur un partenariat élargi à l'ensemble des composantes du mouvement sportif. Elle souhaite donc que cette « volonté affichée » puisse se traduire concrètement tant avec le mouvement sportif qu'avec le mouvement socio-éducatif (p. 112). En effet, à l'instar des exercices précédents, elle regrette la perte d'ambition de la collectivité régionale pour les actions qu'elle entend mener en 2009 dans ces domaines et s'interroge sur les modalités qu'elle souhaite mettre en œuvre pour que « *les acteurs du sport entrent dans une dynamique de solidarité, par la mutualisation des moyens et par l'optimisation des aides publiques* » (p. 112). La commission s'interroge également sur les modalités de fonctionnement « *du comité de pilotage qui doit définir les orientations à impulser au niveau du mouvement sportif réunionnais* » (p. 113). Est-ce ce même comité de pilotage qui lancera aussi la création d'un observatoire du sport réunionnais maintes fois préconisé par le CCEE ? (p. 120).

S'agissant plus particulièrement du **socio-éducatif** :

- sur le forme, la commission rappelle au Conseil régional que l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs est non seulement un guichet unique pour les déplacements des sportifs mais aussi pour les déplacements des acteurs du socio-éducatif.

- sur le fond, la commission regrette que les orientations de la collectivité traitent a minima du champ lié au socio-éducatif, en intervenant essentiellement en faveur de la formation de cadres des Centres de Vacances et

de loisirs (BAFA²⁰ et BAFD²¹). De plus, elle déplore la tendance du Conseil régional à croire que le socio-éducatif, notamment les formations BAFA/BAFD, soient réservées à des « jeunes en difficulté d'insertion »²². Aussi, rappelle-t-elle aux élus régionaux que ces formations ne doivent pas venir combler des difficultés d'insertion.

Ces formations favorisent, certes, l'acquisition d'une première expérience de responsabilisation, mais elles constituent aussi des « espaces » de socialisation et de construction individuelle, qui permettent la découverte de métiers liés à l'animation, à l'enfance, à la jeunesse, au social et surtout participent à la construction du vivre ensemble à La Réunion.

La commission constate également que ces formations qui doivent se tenir en internat, se font de plus en plus en externat à cause du manque de structures d'accueil, du coût élevé de la restauration et de l'hébergement. Aussi, réitère-t-elle sa proposition au Conseil régional, de mettre en place un Plan régional de structures socio-éducatives. Celles-ci pourraient également être optimisées avec le développement d'un tourisme social qui est à relancer à La Réunion.

Face à ce constat qui est des plus alarmants, la commission aurait souhaité que le Conseil régional mette en place une politique socio-éducative basée sur :

- la structuration d'un service chargé du socio-éducatif et la désignation d'un élu chargé de l'éducation populaire ;
- la consolidation de la cohésion sociale pour une culture du « vivre ensemble » à partir de projets éducatifs, culturels et de loisirs ;
- une meilleure prise en compte de l'espace indo-océanique avec le développement des échanges de jeunes et de formateurs dans les pays de la zone ;
- la mise en place d'une réflexion pour favoriser la construction de lieux structurants en partenariat avec la société civile, les collectivités en direction de la jeunesse ;
- l'organisation de la réflexion et de la concertation visant à l'élaboration d'un projet éducatif global et sa mise en œuvre ;
- la pérennisation des structures associatives avec la mise en place d'un statut « d'utilité sociale ».

La commission suggère également au Conseil régional qui souhaite « faire de La Réunion un pôle d'excellence en matière de sport et de socio-éducatif dans l'océan Indien »²³, de se doter d'un outil régional ambitieux permettant de :

- positionner fortement le sport réunionnais au plan national, international, plus particulièrement dans la zone océan Indien ;
- d'ancrer solidement le socio-éducatif et plus généralement l'éducation populaire dans la zone océan Indien ;
- reconnaître et valoriser le travail des dirigeants et des cadres sportifs et socio-éducatifs réunionnais ;

²⁰ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

²¹ Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

²² Orientations budgétaires 2009, secteur « sport et socio-éducatif », p. 113.

²³ Orientations budgétaires 2009 de la Région Réunion, secteur sport et socio-éducatif, p. 111.

- répondre aux attentes des sportifs quant à l'évolution de leurs performances, de leurs carrières et à leur reconversion ;
- satisfaire aux besoins de formation des sportifs et des cadres socio-éducatifs.

Enfin, eu égard aux enjeux que peut représenter un tel outil, la commission informe la collectivité régionale de sa volonté de l'accompagner, si elle le souhaite, dans la définition et l'élaboration de celui-ci.